



**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020
Salle du conseil municipal**

Etaient Présents : Anne-Marie BONOT, Sébastien BOURGUET, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Eric LAFONT, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Caroline RECHT, Jean-Luc SAUVAYRE.

Absents Excusés : Jean-Michel LAINE, Christine BUCHON (procuration à Charles CROXO)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BONOT.

Ordre du jour :

1. Délibération SMEG pour la mise en discrétion du réseau BTA - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-Ds-66 (tranche 2)
2. Délibération SMEG pour l'éclairage - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-EPC-55
3. Délibération SMEG pour GC Télécom - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-Tel-64
4. Délibération de déclassement et classement en chemin rural d'une partie bornée pour le dossier COMMUNE*PETIT
5. Délibération de déclassement et classement en chemin rural d'une partie bornée pour le dossier COMMUNE*CAYLET
6. Délibération de suppression du budget M49 suite au transfert de la compétence assainissement à Alès Agglomération.
7. Convention Mairie/Conseil Départemental de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et la gestion de la bibliothèque
8. Divers

Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.

Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H30.

Préalable : Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de modifier l'ordre du jour afin de pouvoir ajouter trois points importants.

Adopté à l'unanimité.

1. Délibération SMEG pour la mise en discrétion du réseau BTA - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-Ds-66 (tranche 2)

Les travaux débuteront le 16 novembre et nécessiteront dans un premier temps la fermeture de la rue du château jusqu'au chemin de gajan et cela jusqu'au 16 décembre

Ils se poursuivront le 04 janvier du Chemin de Gajan jusqu'à la Rue du Bourrelier et devraient finir mi-mars
Des arrêtés y interdisant le stationnement et la circulation seront pris dans ce sens.

Coût des travaux : 111 309,36 € TTC. Reste à charge pour la municipalité : 4 640,00 €

Adopté à l'unanimité.

2. Délibération SMEG pour l'éclairage - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-EPC-55

Coût des travaux : 21 546,00 € TTC (en attente du montant de la subvention du SMEG)

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération SMEG pour GC Télécom - Rue du Château et rue du Bourrelier Tr3-20-Tel-64

Coût des travaux : 21 649,20 € TTC

L'enfouissement de la gaine pour la fibre optique est prévu en même temps

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération de déclassement et classement en chemin rural d'une partie bornée pour le dossier COMMUNE*PETIT

Il s'agit de déclasser en chemin rural une partie de la voie inexploitée et impraticable du chemin de la citerne matérialisée par le géomètre, afin de régulariser une vente en cours avec Mr PETIT.

Adopté à l'unanimité.

5. Délibération de déclassement et classement en chemin rural d'une partie bornée pour le dossier COMMUNE*CAYLET

Il s'agit de déclasser en chemin rural une partie de la voie inexploitée et impraticable de l'impasse de la forge matérialisée par le géomètre, afin de régulariser un échange avec Mr CAYLET.

Adopté à l'unanimité.

6. Délibération de suppression du budget M49 suite au transfert de la compétence assainissement à Alès Agglomération.

La compétence Assainissement ayant été transférée à l'EPCI Alès-Agglomération, il n'y a plus lieu d'avoir un budget Assainissement M49. Mr le Maire invite les élus à délibérer pour la suppression du budget M49.

Adopté à l'unanimité.

7. Convention Mairie/Conseil Départemental de partenariat pour le développement de la lecture publique et du soutien au fonctionnement et la gestion de la bibliothèque

Lecture faite de la convention COMMUNE*CD30 par Sylvain OZIL – référent bibliothèque, les élus sont invités à se prononcer pour ou contre la signature de celle-ci.

Le conseil donne son accord pour la signature à l'unanimité.

Rajoutés à l'Ordre du Jour :

8. Modification du plan de sauvegarde communal (PCS)

Jean-Luc SAUVAYRE expose les modifications apportées au PCS, notamment la liste des élus qui seront mis à contribution et la responsabilité de chacun si ce plan de sauvegarde devait être mis en œuvre.

Il est prévu de faire un exercice de mise en situation avec les pompiers.

Adopté à l'unanimité.

9. Convention avec la RÉAAL

Mr le Maire rappelle que, lors de la première présentation de cette convention, il avait soulevé un litige sur la facturation prévue lors des essais annuels de fonctionnement des Poteaux Incendie (le coût du contrôle était de 72€/ PI en 2019 avec le SIAEP de la Droude et passerait à 180€/PI dès 2020 avec la REAAL) ce qui avait suscité une demande d'information complémentaires. A ce jour, nous n'avons pas reçu les précisions demandées.

Éric LAFONT demande que soit précisé le fait que le conseil ne refuse pas de signer la convention mais demande que le prix des essais de fonctionnement soit révisé à la baisse.

Le conseil municipal en attente d'explication réitéré son refus de signature.

Adopté à l'unanimité.

10. Achat terrains Succession Mr Raymond MICHEL

Les quatre héritiers de Mr MICHEL proposent de vendre à la commune les parcelles cadastrées section B – n° 359 et 360 d'une contenance totale de 1702m², jouxtant l'église, le jardin public et le polygone sur lequel nous étudions un projet d'aménagement « cœur de village ». Le prix entendu avec la famille MICHEL est de 60 000€, soit 35,25€/m².

Éric LAFONT soulève le fait que nous avons de gros travaux en attente de financement (mise en sécurité du temple, réaménagement du polygone) et craint que cette dépense repousse à nouveau ces projets.

Sylvain OZIL rappelle que, si la mairie ne se porte pas acquéreur de ces terrains elle sera dans l'obligation de réaliser un mur de soutènement entre le polygone et les parcelles à vendre, travaux dont le montant estimé serait de +/- 40 000 €.

Mr le Maire informe que les communes ne sont pas soumises aux plus-values, Il serait toujours possible de revendre ce terrain ultérieurement si besoin était, mais insiste sur l'opportunité d'avoir la maîtrise foncière de l'ensemble permettant un projet global d'envergure, tel que nous l'étudions actuellement.

Caroline RECHT souhaiterait que la commission finance se penche sur le mode de financement de cet achat aux vues des taux actuels.

Le conseil valide l'achat à l'unanimité et donne pouvoir au maire de signer toutes pièces utiles à cette acquisition. **Adopté à l'unanimité.**

11. Divers

- Prolifération des chats errants :

Plusieurs personnes dans le village se plaignent de la prolifération des chats errants. La commissions « affaires sociales » a chargé Caroline RECHT de se renseigner sur les dispositifs existants pour régler ce problème. Elle a contacté la fondation CLARA (affiliée à la fourrière de Vallérargues) et s'est également rapprochée de la SPA . Les deux organismes nous ont fait parvenir des conventions permettant de gérer les colonies de chats libres. D'autre part, Jean-Luc SAUVAYRE nous indique connaître une association qui s'occupe également de la stérilisation des chats libres.

Le conseil attend les informations complémentaires avant de prendre sa décision.

- Annulation du repas des aînés :

Suite aux mesures sanitaires face à la COVID-19 le conseil décide d'annuler le repas des aînés. En remplacement tous les Euzétiens et toutes les Euzétiennes de 65 ans et plus, inscrits sur la liste électorale, se verront offrir un présent dans le respect du budget alloué par la commission finance.

Les Elus feront la distribution et laisseront un mot aux absents qui auront le choix de retirer le colis en mairie ou de solliciter un second passage de distribution.

Les employés municipaux seront également récompensés pour leur engagement auprès de nos administrés.

- Licence IV

Après plusieurs recherches, Sylvain OZIL confirme qu'il est impossible pour un élus de passer le stage d'exploitation de cette licence.

Deux possibilités s'ouvrent à nous :

- ✓ Soit créer une régie municipale, auquel cas un employé communal peut faire le stage.
Aucun de nos employés ne peut ou ne veut prendre cette responsabilité.
- ✓ Soit proposer à une association d'en être titulaire et dont un membre pourrait faire le stage.

Éric LAFONT craint dans le second cas, que la municipalité ne perde cette licence. Le maire lui rappelle que la municipalité peut louer la licence.

Sylvain OZIL informe que le stage doit impérativement intervenir dans les 5 ans suivant l'acquisition et qu'il est valable 10 ans, il continue donc à mener une étude sur la création d'un café-bar associatif.

- Sapin et décorations de Noël

Stéphanie CROXO préconise que nous n'achetions qu'un sapin cette année (le foyer étant fermé). Sa décoration sera confiée, comme d'habitude aux enfants de l'école.

Les élus se chargeront de la mise en place des décorations lumineuses dans les rues du village le 12 novembre. Jean-Luc SAUVAYRE et Caroline RECHT proposent de solliciter l'entreprise VALETTE qui réalise actuellement des travaux pour le SMEG dans le village, afin d'obtenir un devis pour de nouvelles prises sur plusieurs candélabres avec pour objectif d'acquérir de nouvelles décorations pour l'an prochain. Cyril OZIL s'en charge et propose aussi de solliciter les grandes villes comme Alès et Nîmes afin de profiter de leurs stocks éventuels d'anciennes décorations réformées, lesquelles pourraient être réhabilitées en leds pour une nouvelle utilisation à moindre coûts.

L'idée de lancer un challenge fin 2021 auprès de nos administrés pour les inciter à décorer davantage leurs maisons et accroître l'illumination du village en période de fêtes est abordée.

- Embellissement du village

Suite à la première réunion de travail, un second rendez-vous est prévu le 30 novembre à 17h afin de continuer à réfléchir aux moyens d'embellir notre village avec l'aide des habitants et, pourquoi pas, participer au concours Villages fleuris.

- Projet travaux - Polygone et Temple :

Éric LAFONT et Caroline RECHT sont en train de monter un dossier avec l'agglomération afin de voir quelles subventions nous pourrions obtenir pour la mise en sécurité et la restauration du temple.

Concernant le polygone, nous sommes dans l'attente des premières esquisses qu'Éric LAFONT, Sylvain Ozil et Cyril OZIL ont demandé à divers architectes.

Jean-Luc SAUVAYRE demande s'il n'est pas opportun de faire un appel à projet architectural puisque notre projet est de faire de cet espace un lieu de vie pour la commune.

Mr le Maire confirme et précise que dans le cadre d'opérations telles que « Bistrot ou Café de Pays » des financements et des aides à l'ingénierie sont possibles, en complément, il s'est rapproché de la CCI et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui, dans le cadre des opérations de relances économiques, propose un label « Petites villes de demain » qui permet d'accompagner les communes dans de tels projets. Lors de ces démarches, Mr le Maire informe qu'un restaurateur renommé est déjà venu visiter les lieux et souhaiterait s'y installer.

- Problème d'éclairage public :

Suite aux forts orages de fin septembre, une partie du village ne bénéficie plus de l'éclairage public. Ce problème sera réglé dans les prochaines semaines, le matériel étant commandé.

- EHPAD Jean Lasserre :

La commission sécurité se réunit le vendredi 11 décembre, l'ouverture de l'établissement est prévue fin janvier 2021.

- Distributeur de pain frais artisanal

Le boulanger de St Maurice propose d'installer un distributeur de pain frais à l'entrée de la cave coopérative d'Euzet. L'aménagement nécessaire a été réalisé par la commune, la cave d'Euzet prenant en charge la consommation électrique de l'appareil. Un très bel élan partenarial qui permettra très prochainement d'avoir un service supplémentaire sur la commune.

Mr le maire tient à remercier Les vigneron des capitelles représentés par leur Président Didier PASCAL et le Directeur des Caves d'Euzet Alain SOUBLIDAN pour avoir répondu favorablement à cette démarche.

Aux usagers de faire perdurer ce service en se rendant auprès de la borne, achalandées et accessible 24h / 24 et 7 jours /7, pour se fournir en pains artisanaux.

Levée de séance à 21h 15